

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190405-0000020130-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 08/04/2019

Réception par le Préfet : 08/04/2019

Publication : 12/04/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-4-7-2

Séance du vendredi 5 avril 2019

FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.

M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-12-1 du 14 décembre 2018 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),

VU la demande de subvention de l'Association ORIGAMI ALSACE du 17 avril 2018,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de 2019 d'un montant de 400 € à verser en une seule fois à l'Association ORIGAMI ALSACE pour l'organisation des rencontres internationales de pliage de papier qui se dérouleront aux Trois-Epis du 30 mai au 2 juin 2019.
- Précise que la dépense correspondante d'un montant de 400 € sera prélevée sur la ligne du budget départemental 2019 sur le Programme J718, Imputation 65-021-6574-3277-029.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité